



Monsieur Pierre-Henri Gourgeon
Directeur Général d'Air France
CL-DA
45 Rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

CDG, le 25 novembre 2010

Lettre recommandée avec AR
Copie : Présidence de Britair

Monsieur le Directeur Général,

Nous sommes un syndicat de pilotes d'une de vos filiales aériennes françaises Britair. Lors des deux CE Britair du 21 octobre et 19 novembre 2010, notre Président Marc Lamidey, interrogé par les élus, a annoncé que le projet de restructuration du court-moyen courrier que vous préparez au sein d'Air France, aura des conséquences sur le périmètre et l'activité de Britair.

Nous avons également été attentif à l'interview que vous avez donnée dans le quotidien « La Tribune », et qui montre, sans ambiguïté, que vous avez conscience des problématiques économiques et sociales qu'auront ces restructurations pour les salariés des filiales et plus particulièrement les PNT Britair que nous représentons.

En tant que représentants syndicaux, nous avons à répondre aux interrogations de nos collègues, et s'il nous est facile d'expliquer qu'il est rassurant de vous voir organiser une nouvelle dynamique via le « plan base », il nous est par contre difficile de justifier pourquoi dans cette dynamique votre projet n'intègre pas les filiales.

Nous avons toujours considéré au SPAC BRITAIR que nous faisons partie d'un Groupe, et qu'il revenait à la direction d'Air France d'en organiser le fonctionnement, et de donner à chaque composante du Groupe sa feuille de route, pour qu'ensemble nous puissions faire face à une concurrence qui se développe et se réorganise efficacement.

Depuis plus de dix ans, les PNT des filiales aériennes françaises ont participé pleinement à l'essor du Groupe, et ne sauraient être oubliés ou pâtir d'une réforme dont l'ambition est de redonner de la croissance au Groupe Air France.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Général, d'ouvrir des négociations tripartites avec des représentants d'Air France, de Régional et de Britair afin d'examiner ensemble les solutions qui s'offrent à nous pour « protéger les emplois des Pilotes (CDB + OPL) en poste au sein de la Compagnie Air France et des filiales françaises du groupe Air France, en les pérennisant et en les développant » et « promouvoir, dans les filiales aériennes du Groupe Air France, la négociation d'accords traitant de leur périmètre d'activité » (ACCORD PNT 2006).

En un mot, donner au Groupe Air France la capacité d'utiliser l'ensemble de ses moyens en hommes et matériels pour réussir le défi d'une croissance rentable, qui profite à l'ensemble des salariés du Groupe et donc aux emplois et carrières des PNT de Britair.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

Eric Galvagno
Président du SPAC BRITAIR

SPAC BRIT AIR

Syndicat des Pilotes de l'Aviation Civile

Le Dôme - 1, rue de La Haye
BP 12910

95731 ROISSY Charles-de-Gaulle Cedex

<http://www.spacbritair.com>

Membre de l'USPNT

E-mail : spac@spacbritair.com

Tél : 06 09 95 82 88